



CSA SPIP du 13 juin 2023

Déclaration liminaire

M. Le Président,

Les organisations représentant les acteurs intervenant au Ministère de la Justice (**SNEPAP-FSU**, CGT-IP, Solidaires, SM, SAF, LDH...) se sont unies, par 2 fois ce mois-ci, pour dénoncer les dérives autoritaristes du gouvernement contre le mouvement d'opposition à la réforme des retraites. L'instrumentalisation des actions judiciaires et policières, pour entraver les libertés d'expression et de manifestations, ne peut être tolérée.

Ces mêmes organisations déploraient un amendement sénatorial tentant de museler la liberté d'expression syndicale des magistrats.

Ces dérives violent les libertés fondamentales. Elles sont inadmissibles dans une démocratie humaniste !

Pour en revenir aux points qui nous réunissent ce jour, l'ordre du jour initial proposé par la DAP est vampirisé par 3 travaux/4 de l'ATIGIP.

Outre que le **SNEPAP-FSU** s'interroge toujours sur la forme, la place et le rôle de l'ATIGIP, il demeure exaspéré face à l'obsession du gouvernement sur la question du travail au détriment des autres besoins criminogènes et de l'accompagnement global vers la sortie de la délinquance. Cette posture moralisatrice doit cesser car elle place les services dans une impasse !

Si nous pouvons saluer l'effort consenti pour l'emploi des personnes détenues, les avancées sont bien trop timides. Comment parler de réinsertion avec un travail en détention rémunéré environ deux euros de l'heure ?

S'agissant du télétravail, pour lequel nous est présenté un projet de circulaire, le **SNEPAP-FSU** revendique la nécessité d'un cadre visant à réduire les disparités entre les DISP.

Pour le **SNEPAP-FSU**, le télétravail est une simple modalité de travail dès lors qu'il respecte les principes de volontariat de l'agent, des lieux et matériels adaptés pour ce faire et du droit à la déconnexion. Il n'y a pas lieu de le considérer comme une faveur accordée par l'administration, ni besoin d'opérer un contrôle spécifique. Le rendu-compte doit être le même qu'en présentiel.

Par ailleurs, le **SNEPAP-FSU** a sollicité l'ajout de plusieurs points à l'ODJ :

- **La fiche de poste des agents de surveillance électronique.**

Pour le **SNEPAP-FSU**, il convient de parler de "surveillant en SPIP". Leurs missions doivent être mieux définies.

La DAP doit cesser de tergiverser et mettre enfin l'ouvrage sur le métier. Il n'est plus entendable de limiter leur champ de compétences à la pose/ dépose des bracelets et à la gestion technique des alarmes.

Des initiatives locales témoignent de la richesse du travail pluridisciplinaire au sein du SPIP.

Pour le **SNEPAP-FSU**, il est désormais indispensable qu'un cadre national harmonise leurs missions et consacre le traitement complet des incidents, des modifications horaires, des suivis de contrôle, ... par ces personnels. Rien d'inhabituel par rapport à leurs compétences déjà déployées en détention (observations enregistrées sur logiciel, rédactions de compte-rendu d'incident, participation aux CAP et CPU, contrôle du respect du cadre, etc ...). Les personnels de surveillance ne doivent pas être cantonnés à un rôle d'exécutant chargé des surveillances électroniques !

- **L'accès à internet en détention**

Pour le **SNEPAP-FSU**, au regard de son omniprésence au quotidien, l'accès à Internet est aujourd'hui incontournable.

Son usage responsabiliserait les personnes détenues, leur permettant de gagner en autonomie et libérant ainsi, durant les entretiens, de la place pour l'accompagnement criminologique.

Le **SNEPAP-FSU** interroge dès lors la DAP sur les expérimentations annoncées et sur la refonte nécessaire de la circulaire bloquant l'accès à internet en prison.

- **La cartographie des SPIP**

Si l'arrêté du 23.01.2023 fixe la liste des sièges et antennes, la DAP a annoncé sa refonte dans la lettre de mission de Mme ROSSI (chargée de mission à la DAP). Des échanges ont lieu à ce sujet entre la SDIP (sous-direction insertion probation) et la SDEX (sous-direction de l'expertise).

L'impact sur les agents pouvant être considérable, le **SNEPAP-FSU** souhaite connaître l'avancée de ces travaux.